

Formation à l'enseignement pour le degré primaire

Titre conféré

Bachelor of Arts en enseignement pour le degré primaire. Le titre de Bachelor of Arts en enseignement pour le degré primaire donne simultanément droit au Diplôme d'enseignement pour le degré primaire (DEDP). Ce diplôme est un diplôme d'Etat reconnu par la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP). Seul ce titre donne l'autorisation d'enseigner au degré primaire.

Options

Possibilité d'obtenir la mention «Etudes bilingues, français/allemand».

Langues d'études

Au choix, études en français, en allemand ou en français et allemand. Le niveau B2 en langue 2 est recommandé à l'entrée en formation.

Début des études

Les études ne peuvent débuter qu'au semestre d'automne (septembre).

Particularités pour l'admission

En raison d'une limitation du nombre d'admissions aux études, les places de formation sont attribuées dans l'ordre d'arrivée des dossiers de candidature complets.

Pas d'inscription tardive possible pour la formation offerte en français.

Ce programme d'études s'adresse à différents profils d'étudiantes et étudiants intéressés par l'enseignement au degré primaire, avec une formation professionnelle orientée vers la pratique. Le programme d'études dispose d'un total de 180 crédits ECTS et débouche sur l'obtention d'un Bachelor of Arts en enseignement pour le degré primaire et d'un diplôme d'enseignement pour le degré primaire (1H à 8H). La formation est basée sur l'acquisition de compétences professionnelles pour l'exercice de l'activité enseignante et se développe à partir de l'acquisition des connaissances de base et d'un référentiel de compétences de formation. Elle couvre un large champ d'actions comprenant des éléments théoriques et de pratique professionnelle conformément aux prescriptions CDIP, tout en favorisant l'alternance théorie-pratique.

Profil du programme d'études

Les diplômées et diplômés reçoivent un diplôme d'enseignement qui les qualifie pour enseigner toutes les disciplines (diplôme généraliste) du degré primaire (1H à 8H).

Organisation générale des études

Le tronc commun de 160 crédits ECTS doit être complété, après la première année de formation, par un approfondissement de 20 crédits ECTS centré sur le cycle I (1H à 4H) ou le cycle II (5H à 8H).

La formation comprend les dispositifs d'enseignement suivants:

- Formation théorique: cours et exercices en sciences de l'éducation et sciences sociales, en didactique générale et disciplinaire.
- Pratique professionnelle: stages, ateliers et journées d'intégration.
- Semaines spéciales: journées et semaines interdisciplinaires ou dans les approfondissements (musique, mouvement et éducation physique et sportive, activités créatrices manuelles et arts visuels et anglais) ainsi que dans la langue partenaire.

Formation professionnelle, pédagogique, didactique

La formation est basée sur des compétences professionnelles progressivement établies et couvrant un large champ d'action: enseigner (enseignement-apprentissage), communiquer, guider, éduquer, collaborer, réfléchir, évaluer, développer du savoir sur les principes de recherche. Aussi, dans la formation, la théorie et la pratique sont fortement liées.

Durant le parcours de formation, les étudiantes et étudiants reçoivent du soutien individuel dans trois domaines principaux:

- Mentoring: des enseignantes et enseignants expérimentés accompagnent les étudiantes et étudiants dans le développement des compétences professionnelles et les aident à lier théorie et pratique.
- Coaching linguistique: des professionnels du domaine des langues étrangères soutiennent les étudiantes et étudiants dans le développement des compétences linguistiques nécessaires (langue partenaire, anglais L3).
- Tutorat: des enseignantes et enseignants expérimentés accompagnent les étudiantes et étudiants dans la préparation du travail de bachelor.

Organisation des études

Structure des études

180 crédits ECTS, 6 semestres

Plan d'études

<https://studies.unifr.ch/go/1>

Admission

Donnent exclusivement accès au Bachelor of Arts en enseignement pour le degré primaire:

- Maturité spécialisée, orientation pédagogie (MSPE)
- Examen complémentaire permettant l'accès à la procédure d'admission à la formation en enseignement primaire (cycle

1 et 2) de l'Université de Fribourg
(<https://studies.unifr.ch/go/fr-admission-primaryeducation>)

Les **diplômes suisses de fin d'études** suivants permettent une admission dans les **voies d'études de bachelor** à l'Université de Fribourg:

- Certificat de maturité gymnasiale ou maturités gymnasiales cantonales reconnues par la Confédération
- Maturité professionnelle ou spécialisée + certificat d'examen complémentaire de la Commission suisse de maturité (passerelle)
- Diplôme de bachelor d'une haute école universitaire, d'une haute école spécialisée reconnue (HES) ou d'une haute école pédagogique (HEP)

La **liste de tous les autres diplômes suisses reconnus** peut être consultée sur le site web de swissuniversities: <https://studies.unifr.ch/go/fr-admission-swisscertificates>

Pour être reconnus, les **diplômes étrangers de fin d'études** doivent être équivalents, pour l'essentiel, à une maturité gymnasiale suisse; ils doivent être de formation générale. Un diplôme d'études secondaires supérieures est considéré de formation générale si, entre autres, il porte sur six branches d'enseignement suivies en continu pendant les trois dernières années selon la liste suivante:

1. Langue d'enseignement (de l'école)
2. Deuxième langue (langue étrangère)
3. Mathématiques
4. Sciences naturelles (biologie ou chimie ou physique)
5. Sciences humaines et sociales (géographie ou histoire ou économie/droit)
6. Branche à choix (informatique ou philosophie ou une langue supplémentaire ou une branche parmi les branches 4 ou 5)

Les exigences générales d'**admission dans les voies d'études de bachelor** à l'Université de Fribourg pour les diplômés étrangers de fin d'études ainsi que les **conditions d'admission spécifiques pour chaque pays** peuvent être trouvées sur le site web de swissuniversities: <https://studies.unifr.ch/go/fr-admission-countries>
De plus, les titulaires d'un diplôme de fin d'études étranger doivent apporter **la preuve de compétences linguistiques suffisantes en français ou en allemand**.

Toutes les directives peuvent être consultées sous: <https://studies.unifr.ch/go/adm-guidelines>

L'évaluation de diplômes étrangers de fin d'études se base sur les «Recommandations pour l'évaluation des certificats de fin d'études secondaires étrangers» adoptées par la Chambre des hautes écoles universitaires de swissuniversities le 21.11.2024 (<https://studies.unifr.ch/go/swissuniversities24fr>). Les conditions d'admission ne sont valables que pour l'année académique respective. Le Rectorat de l'Université de Fribourg se réserve le droit de les modifier à tout instant.

Contact

Samuel Heinzen
samuel.heinzen@unifr.ch
<https://studies.unifr.ch/go/fr-dfe>